



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 62422

Texte de la question

M. François-Michel Lambert interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le projet de centrale de conversion du groupe Provence 4 de la centrale thermique de Gardanne-Meyreuil (appartenant au groupe Eon). Conversion du charbon vers la biomasse bois, projet encadré par l'appel d'offres dit CRE4 de la Commission de régulation de l'énergie. Ce projet, unique en France, nécessitera un approvisionnement en ressources bois de 850 000 T/an, dont près de 500 000 T/an approvisionnés en France dès 2015 avant d'être 100 % d'origine métropolitaine dès 2025. S'y rajoute 130 000 T/an de charbon. Eon porteur du projet, annonce un gain en CO2 de plusieurs centaines de milliers de tonnes de CO2. Or, aux vues du rendement qui se limitera à 40 %, au plan d'approvisionnement par la route, dans un rayon de 400 km, il semblerait que la performance en termes de rejets de gaz à effet de serre soit très faible, voire négative. La réduction de gaz à effet de serre dans notre modèle énergétique est l'un des piliers de la future loi pour un nouveau modèle énergétique français. À l'heure où le Gouvernement assigne des objectifs ambitieux de 40 % de réduction de gaz à effet de serre pour 2030 au niveau national, ce projet nous engage pour les vingt prochaines années, jusqu'en 2035. Il interroge la ministre sur la réalité d'une telle affirmation d'Eon quant aux gains en termes de CO2 de cette conversion, notamment en prenant en compte la totalité de la chaîne, depuis la coupe du bois jusqu'à l'évacuation des cendres, en passant par le transport et le rendement énergétique, et quels moyens l'État peut mettre en œuvre pour une étude contradictoire quant à ces affirmations d'Eon.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62422

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6586

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)